

Cultures pornographique et du viol : les nouveaux modes de communication de la domination masculine

Mémoire présenté par la



Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle

au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes

dans le cadre de son étude sur

La violence envers les jeunes femmes et les filles au Canada

Montréal

Le 22 septembre 2016

Présentation de l'organisme

La Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES) est un regroupement d'organismes et de personnes critiques de l'industrie du sexe mis sur pied en 2005. L'organisme rassemble quelques 50 groupes membres et plus de 150 membres individuelles désireuses d'offrir une alternative à la prostitution aux femmes. Le travail de la CLES se décline en trois principaux volets soient les services directs aux femmes ayant un vécu en lien avec la prostitution, la sensibilisation et la formation et finalement, les changements socio-juridiques.

Continuum de la violence et domination

La lutte contre les violences sexuelles est au cœur du travail de la CLES. En effet, les femmes et les filles ayant un vécu en lien avec la prostitution sont trop souvent les porte-étendards des violences sexuelles que vivent les femmes. Inceste, harcèlement, agressions, viols, traversent le portrait que nous peignent les femmes et les filles qui fréquentent l'organisme. Il nous a été donné de constater que ces violences partagent des caractéristiques similaires : elles sont genrées, elles servent à dominer, elles se renforcent mutuellement et elles ont des conséquences semblables sur la vie des femmes et de filles.

La violence envers les femmes, sous toutes ses formes, est la pierre angulaire du maintien des inégalités entre les femmes et les hommes. En imposant des rapports sociaux de sexe inégaux et en faisant craindre toutes tentatives de s'en extraire, elle réussit à imposer le pouvoir des hommes sur les femmes. Même si ce ne sont pas tous les hommes qui ont recours à la violence envers les femmes, l'existence de cette violence teinte l'ensemble des relations entre les sexes.

Similarités entre agression et exploitation sexuelle

Les agressions sexuelles et l'exploitation sexuelle font indéniablement partie de cette violence que les femmes vivent peu importe leur statut social, leur origine ethnique, leur statut de citoyenneté, leurs capacités, leur orientation sexuelle. Elles sont indissociables et contribuent au maintien d'un mythe persistant du patriarcat : les hommes doivent avoir un accès presqu'illimité au corps et à la sexualité des femmes.

Elles sont également liées par les moyens dont elles usent pour se maintenir et se rendre banales soit la **culture du viol** et la **culture pornographique**. La première décrit une tendance à minimiser voire à nier l'expérience du viol et à vouloir réhabiliter voire excuser les agresseurs. La seconde constitue le fait de vivre dans une culture dans laquelle la pornographie a infiltré nos vies, nos pratiques sexuelles, nos standards de beauté et nos attentes envers nos partenaires sexuels. Alors que l'une érotise la violence envers les femmes et la promeut, la seconde l'excuse. Toutes deux contribuent à culpabiliser les victimes (*victim shaming*) et à déresponsabiliser les agresseurs tout en faisant porter aux femmes le fardeau de la prévention de la violence.

Agressions sexuelles et exploitation sexuelles sont également similaires au niveau des **conséquences** néfastes qu'elles ont sur la vie des femmes et des filles. En effet, on retrouve

chez les victimes d'agression sexuelle et d'exploitation sexuelle un sentiment de culpabilité et une peur d'être jugées assimilables au *victim shaming*, un sentiment de responsabilité dans l'agression de même qu'une peur de ne pas être crues. De plus les femmes ayant un vécu d'exploitation sexuelle ont généralement vécu de nombreuses autres formes de violence, que ce soit avant leur entrée dans la prostitution, pendant ou après leur sortie.

Face à la normalisation de la violence sexuelle, plusieurs femmes hésitent à dévoiler leur agression à leurs proches. De la même façon, les femmes exploitées sexuellement vivent souvent dans le secret de peur d'être jugées et rejetées par leurs proches, le fait que certaines formes d'exploitation sexuelle soient considérées comme un choix leur faisant porter l'odieux d'avoir fait ce choix et les empêche d'être vues comme des victimes.

La peur de dévoiler s'accompagne d'une peur de subir des pressions en vue de dénoncer formellement leur agresseur en portant plainte à la police. De nombreuses femmes craignent en effet le système judiciaire. À cause des impacts des cultures du viol et pornographique de nombreuses victimes ayant internalisé la honte d'avoir subi la violence sont convaincues qu'elles seront traitées en coupables, jugées ou même punies par le système judiciaire, lui-même soumis à l'influence de ces cultures. L'estime de soi des femmes étant durement affecté par le vécu de violence sexuelle, plusieurs ne se sentent pas la force de porter plainte et de traverser tout le parcours judiciaire. Finalement, plusieurs femmes craignent des représailles de la part de l'agresseur ou de personnes proches de lui et ne se sentent pas adéquatement épaulées ou protégées par le système.

Des pistes de solution

Afin de prévenir l'occurrence de ces formes de violence et d'en soutenir les victimes de façon adéquate, le gouvernement doit reconnaître, tant dans ses documents officiels - par l'adoption de définitions et de plans d'actions cohérents - que dans ses actes, que la violence sexuelle fait partie d'un continuum de violence dans la vie des femmes, auquel il est impératif de s'attaquer. La symétrisation (i.e. avoir un langage ou promouvoir une vision de la violence qui ne reconnaît pas son caractère « genré ») ne fait qu'accroître la banalisation du rôle que joue la violence sexuelle ou physique dans le maintien de la domination masculine. Cela nous prive aussi d'adopter les bonnes solutions pour y mettre fin.

Il est également pressant de se doter d'une définition commune de l'exploitation sexuelle qui sache prendre en compte tous ses aspects, dont la prostitution et la pornographie, et de se doter d'orientations et de mesures claires pour y mettre un terme. Dans cette même optique, nous croyons que l'application de la nouvelle *Loi canadienne sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* est un outil essentiel pour mettre fin à l'exploitation sexuelle et que ses principes doivent s'appliquer de façon urgente tant dans le traitement juridique de l'achat d'actes sexuels (criminaliser la demande) que dans toutes campagnes visant à dénoncer la violence sexuelle envers les femmes (offrir du soutien et des alternatives aux femmes aux prises avec la prostitution).